



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LA MANIFESTATION  
« LA CHASSE AUX ŒUFS »  
PLACE CHARLES DE GAULLE  
DU 14 AU 21 AVRIL 2010**

*EH/CB  
APM 10/0188*

*Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2122-28 à L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu la demande présentée par Monsieur Jean-Maxime JAULIN (Président de ROYAN SHOPPING), sise 5 rue du Château d'Eau à 17200 ROYAN, en date du 24 février 2010,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion de la manifestation « la Chasse aux Œufs » qui se déroulera du 14 au 21 avril 2010,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : La Place Charles de Gaulle sera occupée par l'installation de 2 chalets, du matériel de sonorisation, de 3 tables, de 3 chaises, d'une urne, d'un plan d'eau et de décorations florales, du 14 au 21 avril 2010, à l'occasion de la manifestation « la Chasse aux Œufs ».*

*ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 12 mars 2010*

*Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 16 mars 2010*

*Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN*